

Communiqué

Le 4 août 1995

N° 136

DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION DES RÉCLAMATIONS CONTRE L'IRAQ ÉMANANT DE SOCIÉTÉS ET DE GOUVERNEMENTS

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que les sociétés canadiennes, les gouvernements et les organisations internationales qui ont subi des pertes à cause de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq en 1990-1991 ont jusqu'au **15 novembre 1995** pour présenter leurs réclamations au gouvernement du Canada.

Les réclamations admissibles seront transmises à la Commission de compensation des Nations unies (CCNU), à Genève, qui a été établie par la résolution 687 du 3 avril 1991 du Conseil de sécurité de l'ONU afin de traiter les nombreuses réclamations découlant de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq.

Le Conseil d'administration de la CCNU a indiqué son intention de ne plus accepter de réclamations après le 1^{er} janvier 1996. La date limite s'applique aux réclamations de sociétés et autres entités (catégorie E) et aux réclamations de gouvernements et d'organisations internationales (catégorie F).

À ce jour, le gouvernement du Canada a présenté environ 1 300 réclamations émanant de particuliers et de sociétés dont le montant total s'élève à plus de 141 millions de dollars américains. La date limite pour présenter les réclamations individuelles était fixée au 1^{er} janvier 1995.

Pour obtenir des renseignements et les formulaires de réclamation, prière de s'adresser à la Section des réclamations, Direction du droit économique, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2; téléphone : (613) 995-2222; télécopieur : (613) 992-2467.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

